



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2019

Convocation : 04/07/19 Affichage : 04/07/19  Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10  Ont pris part aux délibérations : 7	L'an deux mil dix neuf, le dix du mois de juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. Présents : Mme Noëlle DOMENECH et MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, , Alexandre PASCAL-GIROUD, Frédéric MONNET, Aurélien DELBOULLE et Benjamin CAILLET. Absents excusés : Mme Jeanne GOFFART et MM. Stéphane ROHR et Hervé MARAIS. Mme Jeanne GOFFART a donné procuration à M. Aurélien DELBOULLE. M. Stéphane ROHR a donné procuration à M. Dominique POMMAT.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1. Programme forestier 2020.

Monsieur le Maire propose, sur conseil de l'ONF, de mettre sur le marché courant 2020 la parcelle de bois n°6 « col du Lindar ». Volume estimé 550 m<sup>3</sup>, type de vente " bois sur pied". Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité et fixe un prix de réserve de 30€/m<sup>3</sup>.

### 2. Refinancement des prêts tracteur et gîte municipal : rééchelonner pour profiter de taux plus bas

**Situation actuelle concernant le tracteur (AGCO) :** 2 très fortes échéances en novembre (12 000€) et décembre 2019 (43 000€) puis 2 250€/an. Le rééchelonnement obtenu, qui lisse l'échéance de 43 000€, est de : durée identique 7 ans et 877€/mois soit 10 524€/an - taux qui passe de 1,08% à 1,27%.

**Situation actuelle concernant le gîte municipal.** Crédit Agricole : il reste 5 ans de remboursement au taux de 4,6 % (4 échéances annuelles pour un total de 6 904€). Rééchelonnement obtenu : durée 10 ans : 4052€ /an à 1,9%.

Et la **Caisse d'Épargne** : il reste 5 ans de remboursement au taux de 3,52% (4 échéances annuelles pour un total de 16 320 €). Rééchelonnement obtenu : durée 7 ans et demi : 11 680€ / an à 1,5%.

Montant global actuel à rembourser : 27 724 €/an (pour les 3 organismes). Proposition de rééchelonnement 26 256 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les 3 offres présentées par Monsieur le Maire.

### 3. Revue des projets financés.

La commune a obtenu des subventions importantes pour 3 projets.

**La réfection de la salle polyvalente :** estimation des travaux urgents (étanchéité, cuisine, électricité, toilettes extérieures) 40 000€ subventionnés à 44%.

**Modernisation de l'éclairage public** (passage au LED et pose d'horloge pour éteindre la nuit ce qui permet d'amortir le projet en 5 ans car les coûts de maintenance de notre vieux réseau sont élevés) : coût des travaux 41 000€ subventionnés à hauteur de 13 000€.

**Petit lac :** coût des travaux 170 000€ subventionnés à 80%.

Monsieur le Maire va se rapprocher du trésor public et des services financiers de Grand Chambéry afin de déterminer la capacité d'endettement de la commune. S'en suivra une réunion publique. A ce terme, la priorisation des projets sera faite : programmation sur ce mandat ou laisser le choix à la prochaine équipemunicipale. Le Conseil s'est prononcé plutôt pour : 1 - la salle polyvalente. 2 - le projet petit lac, sur son volet parking et gestion /limitation des accès et 3 - l'éclairage public.

#### 4. Dénomination des voies : choix du prestataire et demande de subventions.

4 prestataires ont répondu à l'appel d'offre :

La poste 4 600€                      CICL 2 850€                      SIG 2 640€                      Envergure 2520€.

Après étude des offres et des références de chacun, le choix s'est porté sur CICL, principalement pour leur réalisation sur la commune de Thoiry qui a été totalement satisfaite.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'offre de CICL et de valider l'appel à subvention auprès du Conseil Départemental de Savoie /

#### 5. Changement de prestataire téléphonie fixe et mobile.

4 prestataires ont été sollicités : Orange, Free, Bouygues et Sosh. Les offres sont très différentes et les tarifs très variables. Après étude des offres et des références de chacun, le choix s'est porté sur Sosh (abonnement résidentiel) pour les téléphones fixes (20€/mois/box contre 57€ chez Orange aujourd'hui pour un service Pro) et un forfait portable de base chez Free. L'économie annuelle réalisée sera de près de 2 000€.

#### 6. Questions diverses.

- Cantine scolaire : Frédéric MONNET demande si une solution de repli en cas d'impossibilité du fournisseur a été trouvée ? Monsieur le Maire répond que 4 repas de secours seront à disposition. 1 seul était prévu chez les 2 fournisseurs précédents et qu'un autre fournisseur a été sollicité pour une prestation de "secours" (pas encore de réponse)
- Garderie du mercredi SICSAL : Aurélien DELBOULLE informe que 60 mails sont en attente au SICSAL. Le Maire va les contacter et s'assurer que les inscriptions seront toutes possibles. (information obtenue hors conseil : Le Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse a plus que doublé ses capacités d'accueil sur le centre de Saint Alban ( 24 -> 60) mais face à l'afflux de demandes, il y aurait une liste d'attente d'une dizaine de famille)
- Ecole, semaine de 4 jours : la déléguée des parents d'élèves alerte sur l'incohérence des jours travaillés entre l'école de LA THUILE et la maternelle de CURIENNE (concernant les fratries réparties sur les 2 écoles). Monsieur le Maire souligne que les incohérences sont classiques dans tous les niveaux de scolarité : entre élémentaire et collège, entre collège et lycée ... Une harmonisation a bien été tentée, dès mars, mais sans succès.
- Chutes d'arbres suite à la tempête : Frédéric MONNET souligne que certains chemins ruraux ou de randonnées sont coupés. Monsieur le Maire va faire un tour de la commune avec son Adjoint aux travaux, Alexandre PASCAL-GIROUD, afin de faire un point de l'étendue des dégâts et faire intervenir, soit l'employé communal, soit les particuliers propriétaires des arbres cassés.

Suite à la demande du 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-François POITOU, il est précisé concernant le point n° 4 du compte rendu du conseil du 27 mai dernier :

Le 1<sup>er</sup> Adjoint a alerté l'assemblée sur l'aspect législatif, sécuritaire et sanitaire, concernant une éventuelle formation dispensé auprès de parents volontaires par le prestataire, afin qu'ils puissent prendre le relais en cas d'empêchement de ce dernier. Cette alerte a pour seul but de "verrouiller" le contrat, afin qu'aucune des 2 parties ne soient attaquables et afin de rassurer les parents.

Monsieur POITOU souhaite également préciser que le choix des parents s'est fait, alors qu'aucun d'entre eux n'a pris la peine d'aller goûter "La Cuisine de Mariette", bien qu'ils aient tous été conviés (seuls le Maire et la chargée de cantine y sont allés). Les 3 voix contre, lors du vote, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD et Frédéric MONNET ne portent pas sur le choix des parents, mais sur le fait que la commune prenne en charge 1€/repas (env. 2000€ /an), sans compter les autres charges fixes (coût de ma surveillance de la cantine notamment) .

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 11 juillet 2019.*

**Le Maire  
Dominique POMMAT**